

Motion du 9 juin 2010 de la commission des arts et de la culture: «Œuvres d'art et antiquités: quelle provenance pour quelle garantie éthique?»

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 6 mai 2013, dans le rapport M-931 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui transmettre annuellement un rapport d'activité de la commission de déontologie et de rendre public (site internet) le règlement de la commission de déontologie et ses rapports annuels.